

Non aux fraudeurs et aux escrocs à l'Assemblée nationale, écrivez aux députés !

## EXIGEONS L'INÉLIGIBILITÉ À VIE POUR LES FRAUDEURS !



Les députés UMP Dino CINIÉRI et MOREL-A-L'HUISSIER ont rédigé une proposition de loi visant à prononcer l'**inégibilité à vie des élus condamnés pour fraude fiscale ou corruption**... On se demande évidemment comment le bon sens et l'équité n'ont pas imposé cette mesure depuis des lustres, mais c'est ainsi : on peut avoir à l'Assemblée Nationale des élus « en délicatesse

avec le fisc » qui « oublie » de payer leurs impôts ou trichent sur leurs revenus et leurs biens immobiliers, des repris de justice, voire de véritables escrocs...

Tout le monde a encore en tête la fameuse « phobie administrative » de Thomas Thévenoud (PS), qui l'empêchait - le pâtre - de remplir ses déclarations d'impôts depuis plusieurs années - ce qui ne l'empêche pas aujourd'hui de venir pointer non pas à Pôle emploi, mais à la Chambre, pour continuer de toucher ses juteuses indemnités... On pense aussi à Sylvie Andrieux (virée du PS- désormais NI), condamnée à 4 ans de prison - dont 1 an ferme - et à 100 000 euros d'amende pour « détournement de fonds publics » mais qui continue de siéger comme députée, en attendant le résultat de son pourvoi en cassation ; on songe aussi à Patrick Balkany (UMP), poursuivi pour « blanchiment de fraude fiscale », « corruption passive », « blanchiment de corruption », sans compter un montage financier complexe pour cacher au fisc l'existence de deux luxueuses résidences secondaires, l'une à Marrakech, l'autre - estimée à 3 millions d'euros - à Saint Martin dans les Antilles, dont la propriétaire « officielle », Madame Balkany, a dû payer une caution d'1 million d'euros pour rester libre malgré une accusation de « blanchiment de fraude fiscale » (décidément, c'est une tradition familiale !)... Et puis on n'oublie pas la soixantaine de députés et sénateurs qui, selon le Canard Enchaîné, seraient visés par le fisc pour, par exemple, avoir sous-évalué leur patrimoine.

Oui, la classe politique est atteinte de pourriture ! Reste à savoir l'étendue de celle-ci...

C'est là où la proposition de loi CINIÉRI et MOREL-A-L'HUISSIER est intéressante : on peut légitimement penser que les élus irréprochables et soucieux d'assainir la vie politique vont la signer en masse.

Or, au 28 octobre, seuls 23 députés se sont associés à leurs deux collègues pour demander l'inéligibilité à vie. Ce sont, par

ordre alphabétique : Bernard **Accoyer** (UMP), Véronique **Besse** (NI), Xavier **Breton** (UMP), Jean-Pierre **Door** (UMP), David **Douillet** (UMP), Virginie **Duby-Muller** (UMP), Laurent **Furst** (UMP), Laurent Guy **Geoffroy** (UMP), Arlette **Grosskost** (UMP), Jean-Claude **Guibal** (UMP), Michel **Heinrich** (UMP), Jacques **Lamblin** (UMP) Laure de **La Raudière** (UMP), Philippe **Le Ray** (UMP), Lionnel **Luca** (UMP), Yannick **Moreau** (UMP), Alain **Moyne-Bressand** (UMP), Valérie **Pécresse** (UMP), Paul **Salen** (UMP), Fernand **Siré** (UMP), Lionel **Tardy** (UMP), Laurent **Wauquiez** (UMP), Michel **Zumkeller** (UDI).

Un seul député de l'UDI, pas un seul du PS, pas un seul d'EELV, pas un seul du FDG... ni même les deux du FN-RBM !

Faites comme moi et mettez les députés de votre département (et les autres, pourquoi pas !) devant leurs responsabilités en leur envoyant un mail.

Pour l'adresse, c'est facile : initiale(s) du prénom collée(s) au nom de [famille + @assemblee-nationale.fr](mailto:famille+@assemblee-nationale.fr)

exemple : Damien Abad, le premier de la liste, a pour adresse : [dabad@assemblee-nationale.fr](mailto:dabad@assemblee-nationale.fr)

Jean-Marc Ayrault a pour adresse : [jmayrault@assemblee-nationale.fr](mailto:jmayrault@assemblee-nationale.fr)

En cas de problème, on peut consulter la liste des députés et cliquer sur le nom choisi. S'ouvre une page avec des renseignements divers, dont « Contact : écrire à Monsieur/Madame.... »

[http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/liste\\_alpha.asp?legislature=14](http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/liste_alpha.asp?legislature=14)

Voici, à titre d'exemple, le mail que j'ai adressé aux 3 députés de Loir-et-Cher :

Monsieur le Député,

Messieurs Dino CINIÉRI et MOREL-A-LHUISSIER ont rédigé une proposition de loi visant à prononcer l'inéligibilité à vie des élus condamnés pour fraude fiscale ou corruption... ce qui est une mesure juste et de bon sens : peut-on admettre que des fraudeurs, voire des escrocs siègent à l'Assemblée Nationale ?

A ce jour, sauf erreur de ma part -outre les deux co-auteurs- seuls 23 députés ont signé cette proposition de loi.

Je m'étonne de ne pas voir votre nom figurer sur la liste, fort courte, des députés signataires. Je vous demande donc d'appuyer cette démarche, qui vise à assainir la classe politique, éclaboussée par tous les scandales successifs.

Respectueusement.

**Chantal Macaire**